

TITRE PROFESSIONNEL DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
D'ÉQUITATION

ANIMATEUR D'ÉQUITATION

L'Animateur d'Équitation est une formation professionnelle qualifiante issue de la Fédération Française d'Équitation et permettant de poursuivre vers le BPJEPS Activités Équestres, en s'intégrant dans le monde professionnel équestre

(Équivalence du Test d'Exigences Préalables à l'entrée en formation, des Exigences Préalables à la Mise en situation Professionnelle et de l'UC1 du BPJEPS AE)



-
- ✓ *Résultats en 2021 sur notre autre formation d'animateur (CQP ASA) :*
 - 86% diplômés-16% réussite partielle*
 - ✓ *Que sont devenus les stagiaires à la sortie de la formation ?*
 - 71% en formation*
 - 29% en emploi*

i

> LES COMPETENCES DU DIPLOME :

La formation vise à développer les compétences concernant :

- ✓ L'enseignement et d'animation de l'activité équestre
- ✓ L'organisation et la gestion des activités équestres
- ✓ La valorisation de la cavalerie
- ✓ La diversification des pratiques de loisir dans l'objectif du développement de l'entreprise
- ✓ La pratique à cheval en donnant l'équivalence aux tests d'entrée du BPJEPS Activités équestres

L'animateur d'équitation participe à :

- ✓ L'accueil des publics, à l'animation d'une structure et à la promotion des activités
- ✓ L'entretien et au travail des chevaux et des poneys, aux soins courants, à l'entretien du matériel et à la maintenance des installations et équipements
- ✓ L'encadrement des pratiquants sous l'autorité d'un titulaire d'une qualification de niveau IV

> LES OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Sous forme d'UNITES CAPITALISABLES
- Durée de la formation : 750h en centre & 750 h en entreprise

3 UC : La formation se décompose comme suit :

UC1 : Être capable de participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

UC2 : Être capable de participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

UC3 : Être capable de mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

LES MODALITES D'ÉVALUATION :

La formation débute par un positionnement qui permet un allègement en fonction des acquis de l'expérience, des diplômes obtenus et des compétences développées au cours d'autres formations. Les évaluations certificatives sont organisées en vues de la délivrance des UC ; le stagiaire est inscrit

aux évaluations certificatives par le formateur, si ce dernier estime que le stagiaire est en mesure de le réussir et si le volume d'heures prescrit a été réalisé. Le stagiaire ajourné à une épreuve certificative a droit à une épreuve de rattrapage dans l'année.

UC	Heures en centre	Heures en entreprise	Modalités d'évaluation
UC1	150	240	- Mise en situation professionnelle en contrôle continu - Rapport et soutenance de stage
UC2	300	255	- Dossier pédagogique - Mise en situation d'une séance pédagogique en sécurité
UC3	300	255	- Mise en situation professionnelle en contrôle continu - Démonstrations techniques travail du cheval (longe, sur le plat, obstacle ou terrain varié).

Le CEFTER et son équipe se tient à votre disposition de manière à ce que vous puissiez prospecter des structures susceptibles de vous intégrer dans leur établissement.

Les dispenses et équivalences dont peuvent bénéficier les candidats sont définies en annexe du présent document.

> PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS DE LA FORMATION :

Public visé :

Jeunes âgés de 18 ans en fin de formation minimum, adultes en reconversion

Expériences dans les métiers du cheval

Pré-requis :

L'entrée en formation est conditionnée par les points suivants :

- Exigences techniques : Degré 1 ou Galop 6 de cavalier ou de pleine nature ;
- Attestation de formation premiers secours (PSC1, AFPS ou équivalent)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation.
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéant
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la FFE sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves

> LE CENTRE DE FORMATION :

EQUIPEMENTS DU CENTRE DE FORMATION

- ✓ Carrières de travail de 60mx40m & de 60x20 - Manège couvert de 40x20
- ✓ Parcours de Cross homologué Galop 7
- ✓ Sellerie Club avec matériel complet, sellerie réservée aux stagiaires
- ✓ 15 chevaux de sport et de compétition - 20 poneys
- ✓ Écuries de 40 places - Boxes à louer - Paddocks sur 30 Ha
- ✓ 2 Salles de cours 15 places – Bibliothèque et Vidéothèque - Matériel informatique

EQUIPEMENT DU STAGIAIRE (OBLIGATOIRE)

Nous demandons aux stagiaires de se munir obligatoirement du matériel suivant :

Pour le cavalier :

- ✓ Tenue de concours ; bombe trois points, bottes ou mini-chaps et bottines, pantalon blanc, veste, chemise blanche, cravate et gants blancs, une paire d'éperon, stick et cravache.
- ✓ Tenue de cross : protège dos ; casque de cross
- ✓ Travail à pied : longe, gants, chambrière

Pour le cheval :

- ✓ Matériel de pansage, bande de repos avec les cotons et guêtres

EQUIPE PEDAGOGIQUE

- Responsable pédagogique : Marianne DELPRAT – DEJEPS CCE (présidente de la Commission Régionale de Formation au CRE Sud)
- Florence DELPRAT - BPJEPS APT / licence formateurs
- Isabelle TESTI - BPJEPS équitation
- Mathilde HERVE –BPJEPS AE option A et B

Des intervenants spécialisés dans les autres domaines enseignés

> DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

LES HORAIRES

9h-12h et 14h-18h

ALTERNANCE

- ✓ Le stagiaire acquiert des compétences en Centre et en Entreprise.
- ✓ Les entreprises et les tuteurs sont les entreprises de la Région figurant sur la liste habilitée par Jeunesse et Sports et la FFE
- ✓ L'articulation est la suivante : par semaine 21h centre et 14h entreprise

HEBERGEMENT

- ✓ Locations disponibles dans les environs (Prix raisonnables). Nous consulter.

Véhicule indispensable

COÛT DE LA FORMATION

- Si vous êtes salarié, vous pouvez demander un congé individuel de formation dans le cadre du CPF transition.
 - La formation est cofinancée par la Région et le FSE (places limitées).
 - Rémunération possible pour les demandeurs d'emploi indemnisés par Pôle Emploi.
 - Rémunération pour le public jeune « prioritaire » (- de 26 ans) : Renseignements auprès de votre mission locale
- Fournir le document de prescription qui réserve votre place.**
- Financement personnel, nous contacter.

Coût total de la formation 750hx11€ = 8250€NDT

Notre contact : CEFTER-PACA
Florence DELPRAT
Anne Marie GAUTIER
04.92.54.24.62
cefter-paca@wanadoo.fr
contact :site www.cefter-paca.fr

INSCRIPTIONS

Dates de la formation Animateur d'Equitation en
2022/2023 :
07/11/2022 au 29/09/2023

- ✓ Date rencontre individuelle : sur RDV
- ✓ Date Information collective
22 sept 2022 et 11 oct 2022

Si vous êtes intéressé par cette formation,
nous vous demandons de remplir la fiche
d'inscription et de nous la renvoyer impérativement.

CEFTER-PACA
05110 Barceilonnette
TEL 04-92-54-24-62
cefter-paca@wanadoo.fr
www.cefter-paca.com

FICHE D'INSCRIPTION Animateur d'Equitation

ANNEE : _____

NOM* : _____ Prénom* _____

Date de naissance* : _____ lieu et département de naissance _____
Adresse actuelle* _____

TEL * : _____ TEL portable* : _____

E-mail * : _____

Situation l'entre en formation :
Statut à l'entrée en formation

Dernière classe fréquentée ou université : _____

Diplômes obtenus * : _____

Diplômes en lien avec l'équitation obtenus* : _____

Numéro de Sécurité Sociale* : _____

Etes-vous indemnisé par Pole Emploi ? _____ Si oui N°* : _____

Quel est votre niveau équestre ? _____

Avez-vous acquis le GALOP 6 ? _____ -Date d'acquisition ? _____

N° de Licence FFE : _____

Avez-vous un moyen de transport * _____

Avez-vous un ordinateur portable _____

Prière de joindre :

- Copie de la carte d'identité.
- Avoir pris rdv avec votre mission local et obtenu une prescription pour (les – 26ans) ou une prescription par Pôle Emploi pour les demandeurs d'emploi
- Copie des diplômes.
- Lettre de motivation, CV.
- 2 enveloppes timbrées à votre adresse.
- Diplôme de secourisme obligatoire pour l'inscription au diplôme AE**
- Certificat médical à la pratique de l'équitation en compétition et à l'enseignement équestre
- Attestation de réussite et diplôme Galop 6
- Pour les personnes atteintes d'un dys-, fournir un certificat médical attestant de la nécessité d'adapter la formation et les certifications le cas échéants ; -
- Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant les épreuves.

REVOYER OBLIGATOIREMENT SI VOUS SOUHAITEZ UNE PRE INSCRIPTION

ANNEXE – DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le candidat titulaire d'une certification, titre ou résultat sportif figurant dans la colonne de gauche du tableau ci-dessous :

- est dispensé des exigences préalables à l'entrée en formation ou de la modalité de certification correspondante
- et/ou obtient par équivalence l'unité capitalisable correspondante.

Equivalences dans l'AE Vous avez obtenu	Exigences préalables à l'entrée en formation	UC 1		UC 2		UC 3	
		Mise en situation prof.	Rapport de stage	Dossier péda.	Séance et entretien	Mise en situation prof	Démonst° techniques
Brevet d'animateur poney délivré par la FFE jusqu'au 28/08/2007	X		X		X		X
Titre à finalité professionnelle animateur assistant d'équitation (AAE)	X		X		X		X
UC 1 de l'AAE	X		X				
UC 2 de l'AAE	X			X			
UC 3 de l'AAE	X				X		
UC 4 de l'AAE	X						X
UC 1 + 5 de l'AAE	X		X			X	
Titre à finalité professionnelle accompagnateur de tourisme équestre (ATE) délivré après le 13/11/2009	X	X	X			X	X
Degré 2 ou supérieur délivré par la FFE							X
CEP 2 ou supérieure délivrée par la CPNE-EE							X
CQP ASA délivré par la CPNE-EE	X	X	X		X	X	X
CQP ORE délivré par la CPNE-EE	X	X	X	X	X	X	X
Titulaire d'une qualification internationale reconnue par l'IGEQU au niveau « international level 1 » ou supérieur	X	X	X	X	X	X	X
Résultat sportif prévu à l'annexe VI-C de l'arrêté du 31-10-2016 portant création de la mention « activités équestres » du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » et permettant l'obtention des tests EPEF							X